

AFFAIRE N° 32/3. - Classement du BARACHOIS en station touristique et balnéaire.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 4 JUIN 1973, vous avez donné un avis favorable au classement du BARACHOIS. Lors de la constitution du dossier de classement, il est apparu que la délibération du 4 JUIN 1973 comportait quelques imprécisions. Je vous propose donc d'adopter le texte suivant :

" La construction prochaine d'un hôtel de classe internationale sur le Barachois va provoquer une arrivée régulière de touristes et constituer une incitation à la création d'autres activités liées au tourisme.

Il serait souhaitable que ces activités soient coordonnées et soutenues par la Commune. Je vous propose pour cela de demander le classement du Barachois, des rues et places avoisinantes en station touristique et balnéaire, c'est-à-dire le secteur compris entre le Front de Mer, la rue de Nice, la rue Amiral Lacaze, la rue Rontaunay, la rue de la Victoire et le Square Labourdonnais.

Vous n'ignorez pas que le classement d'une station touristique et balnéaire a un pouvoir attractif certain et constitue une excellente "carte de visite" à l'extérieur.

En cas d'accord de principe, vous devrez aussi vous prononcer sur la création d'une taxe de séjour."

Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis sur ce rapport.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au classement du Barachois en station touristique et balnéaire.

La création de la taxe de séjour est admise sur le principe. Cependant, le Conseil Municipal décide que, pour des raisons d'opportunité, cette taxe ne sera pas applicable jusqu'à nouvelle décision de sa part.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, toutes les questions à l'ordre du jour ont été examinées. Quelqu'un a-t-il des questions à poser ?

M. LAURET. - Monsieur le Maire, je reviens d'une réunion des directeurs d'écoles, qui a eu lieu à Sainte-Marie. Les collègues se plaignent parce qu'ils n'ont pas encore obtenu de livres scolaires. Ils ont proposé que les crédits soient directement versés aux diverses écoles et eux achèteraient les livres nécessaires à l'établissement.

M. Eric BOYER. - Les livres scolaires sont arrivés. Ils se trouvent actuellement à l'École Joinville. D'autre part, il faut signaler que les demandes des directeurs, bien souvent, ne correspondent pas aux besoins réels des écoles. Nous avons acheté en fonction des crédits disponibles, crédits que nous avons votés, ici, pour le budget 1973. Pour 1974, il faudrait prévoir un budget plus important, en fonction des besoins des directeurs, de l'ordre de 50 000 000 de Frs, environ. Avec l'argent que nous avons, nous ne pouvons pas acheter davantage.

LE MAIRE. - Il y a de l'argent donné par le Conseil Général et un complément versé par la Commune.

M. LAURET. - Il y a des écoles qui ont des livres, mais certains établissements à qui il manque l'essentiel. Ainsi la classe qui a été créée à la rentrée à Ruisseau Blanc n'a pas de livres de lecture.

M. ERIC BOYER. - Les livres ne peuvent pas être achetés à la rentrée scolaire. Nous ne les trouvons pas sur place et nous ne pouvons pas les commander par avion.

LE MAIRE. - Nous ne pouvons pas fournir les livres au jour le jour.

M. LAURET. - L'argent dont nous disposons est peut-être insuffisant, soit du côté de la Mairie, soit du côté du Conseil Général ?

LE MAIRE. - Il y a l'idéal et ce que nous pouvons faire !

M. GERARD. - Il ne faut pas oublier aussi que les livres scolaires sont prévus pour 5 ans.

Mme FUTHAZAR. - On les change tous les deux ou trois ans.

M. GERARD. - C'est contraire aux dispositions ministérielles qui prévoient que les livres doivent durer au minimum 5 ans.

M. RIVIERE. - Qui décide qu'ils ne valent plus rien ?

Mme FUTHAZAR. - Il faut les changer, car ils sont en morceaux !

M. LAURET. - Monsieur le Maire, qu'en est-il du C.E.G./C.E.S. de la Montagne ?

LE MAIRE. - Il n'y a aucun élément nouveau.

+  
+  
M. LAURET. - Il y a toujours des problèmes d'eau à la Montagne, dans les secteurs du 10ème, 12ème, 13ème, 14ème km.

M. MONDON. - Une lettre a été adressée au directeur de l'E. E. R., hier, pour lui signaler qu'il y avait des coupures fréquentes à la Montagne. Il y a eu plusieurs plaintes des administrés qui sont restées sans effet.

LE MAIRE. - Elles ne sont pas tout à fait restées sans effet. J'ai vu un des ingénieurs de l'E.E.R. qui m'a dit qu'il y avait un problème technique à Terre Rouge.

M. MONDON. - Cela existe depuis déjà 3 ans !

M. TESSIER. - Quel est le problème technique qui empêche l'E.E.R. de réparer les fontaines publiques de la ville qui coulent en permanence !!!

LE MAIRE. - Nous avons un contentieux avec l'E.E.R. et il va se régler petit à petit. Il suit son cours. Monsieur BOUYSSOU, qui a remplacé Monsieur PARISOT, à la D. D. E. est chargé de régler le litige.

M. LAURET. - Le problème vient peut-être des piscines qui se trouvent dans le secteur du 10ème km.

M. MONDON. - A chaque fois qu'une personne vide sa piscine, et la remplit, -tout le secteur du 10ème et de Terre Rouge manque d'eau.

M. RIVIERE. - Toutes les personnes qui ont une piscine devraient payer l'eau plus cher.

LE MAIRE. - Ils paient l'eau qu'ils mettent dans la piscine.

M. CHANE KUNE. - N'y a-t-il pas possibilité de mettre un réducteur de pression à l'entrée de la piscine ?

M. Jack AFFEJEE. - Cela ne serait pas très utile.

M. CHANE KUNE. - L'eau coulerait plus lentement.

M. GERARD. - Il y aurait peut-être lieu d'instituer, à la Montagne, un tarif progressif, à partir d'une consommation qui dépasse une consommation familiale normale.

LE MAIRE. - Nous allons faire étudier l'affaire par les Services Technique. Nous ne pouvons pas faire un tarif spécial pour les propriétaires de piscines. Ce n'est pas légal. Monsieur BOIS va s'occuper du problème.

Mme ROCHE. - Monsieur le Maire, la Commission d'Admission à l'Aide Sociale m'a chargé de vous demander s'il n'est pas possible de faire participer les autres communes aux dépenses d'Aide Sociale de Saint-Denis. Sur 30 dossiers qui passent en commission, 18 concernent des personnes qui habitent ailleurs qu'à Saint-Denis. Elles viennent dans le chef-lieu, mais on ne sait pas si c'est provisoire ou non. Cela vient grever notre budget.

LE MAIRE. - Une fois qu'elles sont domiciliées à Saint-Denis, vous êtes obligés de les traiter.

M. RIVIERE. - Il est possible qu'elles émargent sur deux communes différentes. Il faut faire attention. Si la famille n'habite pas à Saint-Denis, il ne faut pas délivrer de bons d'Aide Sociale.

M. TESSIER. - Il s'agit des personnes qui viennent d'élire domicile à Saint-Denis.

M. RIVIERE. - Alors, que l'on donne un délai de 4 ou 5 mois !

LE MAIRE. - Il y a la santé qui est en péril, pendant ce temps.

Mme ROCHE. - Il s'agit surtout de l'aide générale.

M. RIVIERE. - Il ne s'agit pas des secours de première urgence.

LE MAIRE. - Dans ce cas, vous devez juger vous-mêmes.

+

+

+

Mme ROCHE. - Quand va-t-on faire nettoyer les rivières ? La rivière de Saint-Denis, notamment, est une véritable horreur. Elle est remplie de saletés de toutes sortes.

LE MAIRE. - Ce mois-ci, 250 chômeurs seront chargés de nettoyer les rivières, ainsi que tout le littoral, du Cap Bernard à Sainte-Clotilde.

M. TESSIER. - L'état de la digue actuelle de la Rivière Saint-Denis est désastreux. Tout le dessous est rongé.

M. CHANE KUNE. - Il faut voir le problème avec les Ponts et Chaussées.

M. RIVIERE. - Les rivières vont être nettoyées, mais va-t-on leur donner un lit ?

LE MAIRE. - Nous ne poussons pas les galets, nous nettoyons seulement.

M. CHANE KUNE. - Comment faire pour nettoyer la rivière du Butor, si la S.E.R.C.A. continue à déverser ses huiles de vidange dedans ? De plus, il y a une question très urgente à régler qui concerne l'eau qui déborde à la hauteur des Deux Canons. La chaussée est complètement dégradée et il y a des odeurs nauséabondes.

LE MAIRE. - C'est le surplus de la piscine qui déborde.

M. CHANE KUNE. - C'est une question de salubrité et d'hygiène.

LE MAIRE. - Nous faisons faire un puisard pour l'écoulement des eaux.

Mme ROCHE. - Il y a eu un cocktail, la semaine dernière, offert par l'A.R.E.S.S., à l'occasion du Séminaire International de l'Enfance, dans le Jardin de l'Etat. Le lendemain, des bouteilles vides traînaient partout...

M. GERARD. - Il faut écrire une lettre à l'A.R.E.S.S.

Mme ROCHE. - La prochaine fois, il faudrait demander que le Jardin soit remis en état.

Mme FUTHAZAR. - Il ne devrait pas y avoir de prochaine fois !

du  
F. Juvet, le 14 décembre 1973  
Secrétaire Général  
M. J. Brunel